

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Arrêté d'imposition 2019

Préavis n° 2018/05

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod et Julien Schwab, s'est réunie le jeudi 13 septembre 2018 pour l'examen du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2019.

La Commission partage l'analyse de la Municipalité quant à la situation financière de la commune. Il paraît essentiel de conserver des recettes fiscales permettant d'anticiper des périodes plus difficiles tout en poursuivant les investissements sur le territoire communal pour le bien et la qualité de vie de la population.

Dans le contexte actuel, avec des comptes communaux positifs, une marge d'autofinancement appréciable et un taux fiscal qui est déjà l'un des plus bas du district Broye-Vully, aucun élément n'incite la Commission à proposer une modification du taux en vigueur, ni à la hausse, ni à la baisse.

Tout comme la Municipalité le suggère, la Commission recommande également la détermination du taux d'imposition annuellement afin de conserver la réactivité nécessaire face aux éventuels changements légaux et économiques.

Dans l'arrêté d'imposition 2019 soumis à approbation, la Commission a relevé la réintroduction de l'impôt communal sur les successions et donations en ligne descendante (50 cts) qui avait été supprimé en 2018. Après vérification menée auprès du Municipal en charge des finances, M. François Haenni, il s'avère qu'il s'agit d'une erreur. La Municipalité propose le maintien pour 2019 de la suppression de cet impôt. La Commission abonde également dans ce sens.

En conclusion, la Commission des finances propose au Conseil communal :

- d'accepter le taux communal d'impôts à 67% de l'impôt cantonal de base pour 2019 ;
- de modifier l'arrêté d'imposition concernant l'impôt communal sur les successions et donations en ligne descendante (0 cts au lieu de 50 cts) ;
- d'accepter les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2019 tels que proposés.

La Commission des finances

Constantine, le 13 septembre 2018

Yves Amiet

Jacques Loup

Matthieu Tombez

Fabrice Guillod

Julien Schwab